

Question posée par un membre de notre Conseil d'administration au STIF

Messieurs,

Je voudrais savoir s'il est exact qu'un abri bus va être construit à Montgeron, défigurant toute la perspective de la "Pelouse " –

Merci,

Cordiales salutations

Réponse

Vous êtes venu vers le STIF pour lui demander des précisions sur l'équipement d'un arrêt de bus avec un abri bus à Montgeron.

Le STIF, autorité organisatrice de la région Ile-de-France, est en charge de l'organisation des services de transports publics sur l'ensemble de la région Ile-de-France et à ce titre définit le plan de transport, fixe les tarifs, et assure l'équilibre financier du système de transport collectif.

En revanche, il relève de la compétence de la commune, compétente en matière de gestion de sa voirie, de décider de l'emplacement précis des points d'arrêt sur son territoire. La commune est également propriétaire de l'abri bus et compétente pour sa maintenance.

C'est pourquoi, je vous invite à interroger directement la collectivité de Montgeron, afin de l'interroger à ce sujet, tout en précisant bien le nom de l'arrêt en question.

Voici le mail de contact de la ville de Montgeron :

<http://www.montgeron.fr/Contacter-nous.html>

Cordialement